

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. ALLAERT - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

**Enlèvement des graffiti et affichages sauvages - Années 2009 à 2012 - Signature du marché -
Marché passé avec la société Le Signe de l'Environnement - Avenant n° 1**

Madame Biot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les services de la Ville procèdent régulièrement à l'enlèvement des graffiti et affichages sauvages souillant les murs, les façades et les autres supports des bâtiments, accessibles depuis la voie publique, situés sur le territoire de la commune. Depuis 2007, la Ville fait appel, également, à un prestataire spécialisé.

Afin de poursuivre cette dernière intervention, pour les années 2009 à 2012, la passation d'un marché est nécessaire.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, le marché, fractionné, passé sous forme d'un marché à bons de commande, serait conclu pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Les montants minimum et maximum seraient définis de la manière suivante :

- montant minimum : 150 000 € TTC par an,
- montant maximum : 450 000 € TTC par an.

Par ailleurs, pour l'année 2008, les prestations ont été confiées à l'entreprise Le Signe de l'Environnement dans le cadre d'un marché à bons de commandes. Compte tenu de l'augmentation des besoins au cours de l'année 2008 et du temps nécessaire à la consultation pour le futur marché, il est proposé de proroger la validité du marché en cours pour une durée de un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2008.

Afin de prendre en compte la prorogation envisagée et de permettre le règlement des prestations correspondantes, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 080040, notifié le 14 janvier 2008, et conclu avec la société Le Signe de l'Environnement, 650 route de Gray 21850 Saint-Apollinaire :

- . le montant minimum reste inchangé, soit 108 000 € TTC,
- . le montant maximum est porté de 200 000 € TTC à 240 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la réalisation des prestations pour l'enlèvement des graffiti et affichages sauvages sur les murs, les façades et les autres supports des bâtiments, accessibles depuis la voie publique, situés sur le territoire de la commune, pour les années 2009 à 2012 ;
- 2) m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I.1° du code des marchés publics ;
- 4) décider d'établir un avenant n°1 au marché passé entre la Ville et la société Le Signe de l'Environnement proposé ;
- 5) m'autoriser à signer cet avenant et tout acte à intervenir pour son application ;
- 6) dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 pour les dépenses relatives à l'avenant et à inscrire aux budgets des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 pour le nouveau marché ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 8/10/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

